République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université de Sfax
Institut Supérieur de Gestion Industrielle de Sfax

الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة صفاقس
المعهد العالي للتصرف الصناعي بصفاقس

Consultation	Réf : ID.AF24 Version : 01 Date : 07/10/2026

N° 28/2026

RÉALISATION D'UNE CASCADE DÉCORATIVE EN FAUX ROCHERS AU PROFIT DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION INDUSTRIELLE DE SFAX

Article 1 : Objet

La présente consultation a pour objet la conception, la fourniture, la réalisation, l'installation, les essais et la mise en service d'une cascade décorative monumentale en faux rochers destinée à l'aménagement paysager de l'Institut Supérieur de Gestion Industrielle de Sfax, dont les caractéristiques sont données au cahier des charges techniques.

Dans le cadre de la réglementation tunisienne relative aux marchés publics (notamment le Décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété), l'ISGIS lance une consultation pour la réalisation de cet ouvrage. Le titulaire livre un ouvrage complet, stable, esthétique, sûr, durable et fonctionnel.

Article 2 : Passation du marché

Le marché, objet du présent dossier, sera passé par voie de consultation. Les offres doivent être déposées sur la plateforme TUNEPS au plus tard le 12 novembre 2026 à 10h.

Article 3 : Visite du site

Les candidats sont invités à visiter le site afin de vérifier les niveaux, les accès et les réseaux disponibles. La visite est obligatoire et sous rendez-vous (Annexe 3). Aucune réclamation fondée sur une méconnaissance du site ne sera admise.

Article 4 : Demande d'éclaircissements

Pour tout complément d'informations, les candidats intéressés doivent s'adresser par courrier électronique à : service.finance@isgis.usf.tn dans un délai minimum de 10 jours avant l'expiration de la date limite de réception des offres. Les éclaircissements et les réponses nécessaires seront adressés par un retour de mail dans un délai de cinq (05) jours minimums avant l'expiration de la date limite de réception des offres. Les demandes d'éclaircissements non parvenues à temps ne seront pas prises en considération.

Article 5 : Validité de l'offre

Du seul fait de la présentation de son offre, le prestataire est considéré engagé par son offre vis-à-vis de l'ISGIS pour une période de 90 jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Il ne peut, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et les conditions de l'offre.

Article 6 : Composition de l'offre

L'offre du soumissionnaire est composée :

- d'une offre administrative ;
- d'une offre financière ;
- d'une offre technique.

L'offre administrative comportera :

- Cahier des charges signé et cacheté ;
- Fiche de renseignements (Annexe 1) ;
- Déclaration sur l'honneur de non faillite (Annexe 2) ;

- Copie RNE ;
- Attestation fiscale ;
- Attestation CNSS ;
- Carte d'identification fiscale.

L'offre financière comportera :

- La soumission selon le modèle joint en annexes (Annexe 4) ;
- Le bordereau des prix, selon la décomposition financière de l'Annexe 5.

L'offre technique comportera :

- La fiche des spécifications techniques proposées, complétée par le soumissionnaire (page « Spécifications techniques demandées ») ;
- Le mémoire technique et la méthodologie d'exécution ;
- Le plan d'implantation, les croquis et coupes, et la description des matériaux ;
- Les fiches techniques et courbes des pompes, le schéma hydraulique, les fiches techniques des luminaires et protections, et le système d'étanchéité ;
- La liste des plantes proposées (naturelles et artificielles) ;
- Le planning d'exécution, la garantie et, si disponibles, les références similaires ;
- L'engagement sur les essais, la mise en service et le dossier de fin de travaux.

Article 7 : Obligation du prestataire

Le prestataire assume la responsabilité de la conception, de la fourniture, de la réalisation et de l'installation de l'ouvrage, ainsi que de la sécurité du chantier et de la protection des installations existantes pendant toute la durée des travaux. Le nettoyage et l'évacuation des déchets sont à sa charge.

Article 8 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la notification du bon de commande et de la mise à disposition effective du chantier. Le soumissionnaire indique son délai ferme dans la soumission et joint un planning d'exécution.

Article 9 : Essais, réception et garantie

Les essais suivants sont obligatoires avant réception : essai d'étanchéité, essai hydraulique des 8 sorties, contrôle des fuites et vibrations, essai complet de l'éclairage, contrôle de stabilité et de sécurité. Une notice d'utilisation et d'entretien est remise au maître d'ouvrage. La réception est prononcée après constat de conformité et levée des réserves.

La garantie minimale de l'ouvrage et des équipements est de 12 mois à compter de la date de réception provisoire.

Article 10 : Résiliation

L'Institut Supérieur de Gestion Industrielle se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions suivantes :

- En cas de retard d'exécution constaté sans motifs raisonnables jugés par les responsables du suivi de l'exécution du marché ;
- En cas d'inexécution totale ou partielle de la commande ;
- Lorsque le titulaire du marché s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des matériaux et équipements ;
- Lorsqu'il est établi que le titulaire du marché a cherché à influencer, par des promesses ou des dons, les procédures de conclusion et d'exécution du marché.

Article 11 : Mode de paiement

Le paiement sera effectué par virement bancaire ou postal au compte courant qui sera donné par écrit par le titulaire de la consultation, après réception définitive de l'ouvrage. Le paiement reste tributaire de la fourniture d'une facture en trois exemplaires portant toutes les mentions nécessaires.

Article 12 : Augmentation ou diminution dans la masse

En cas d'augmentation ou de diminution des quantités, le titulaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas une limite de vingt pour cent (20%) du montant de l'offre.

Article 13 : Analyse et choix des offres

La commission de dépouillement procèdera dans une première étape, à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant. Le classement se fera sur la base des prix TTC.

L'offre du soumissionnaire sera systématiquement éliminée dans les cas suivants :

- Une note technique inférieur à 70 / 100
- La non présentation du bordereau des prix rempli et signé ou la soumission.

La commission de dépouillement procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la plus basse et propose de lui attribuer la consultation en cas de sa conformité au cahier des charges.

Si l'offre la moins-disante s'avère non conforme aux spécifications techniques minimales indiquées au cahier des clauses techniques, la commission d'évaluation prononce son rejet. Il sera par la suite, procédé, selon la même méthodologie pour les offres techniques concurrentes restantes en suivant le classement financier croissant.

LU ET ACCEPTÉ PAR

L'entrepreneur	**Le Directeur de l'ISGI de Sfax**

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Institut Supérieur de Gestion Industrielle
Université de Sfax

Le Directeur

Mounir BENAISSA

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université de Sfax
Institut Supérieur de Gestion Industrielle de Sfax

الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة صفاقس
المعهد العالي للتصرف الصناعي بصفاقس

Consultation N° 28/2026

RÉALISATION D'UNE CASCADE DÉCORATIVE EN FAUX ROCHERS AU PROFIT DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION INDUSTRIELLE DE SFAX

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDÉES

Spécifications techniques minimales demandées	Proposition du soumissionnaire
Dimensions minimales • Diamètre total de l'aménagement (bordures et bacs compris) : 6,00 m • Hauteur maximale des faux rochers : 2,50 m • Largeur indicative du plan d'eau périphérique : 1,00 m • Zone centrale indicative : 3,00 m de diamètre • Nombre minimal de sorties d'eau : 8	
Études et documents d'exécution • Visite du site et vérification des niveaux, accès et réseaux • Avant exécution : plan d'implantation coté, coupe de principe, schéma hydraulique, schéma électrique de principe, fiches techniques des principaux équipements • Toute modification significative soumise à validation préalable	
Structure et faux rochers • Structure porteuse dimensionnée pour la stabilité et la durabilité, avec protection anticorrosion • Support maçonné ou solution techniquement équivalente • Sculpture et modelage réalistes : reliefs, fissures, strates, textures • Matériaux adaptés à l'humidité, aux UV et aux intempéries • Aucun élément instable, coupant ou susceptible de se détacher	
Bassin et étanchéité • Bassin en béton armé ou solution équivalente en performances • Étanchéité adaptée à l'immersion permanente ; traitement durable des joints et traversées • Dispositifs de vidange et de trop-plein • Abords limitant les risques de glissade et d'accès aux équipements • Essai d'étanchéité avant réception	
Système hydraulique (aucune marque imposée) • Circuit fermé • 2 pompes immergées professionnelles minimum • Débit total suffisant pour alimenter correctement les 8 sorties d'eau • Hauteur manométrique (HMT) adaptée et justifiée • Canalisations, collecteurs, raccords, vannes et dispositifs de vidange • À fournir : courbes des pompes, débit au point de fonctionnement, HMT, puissance absorbée, diamètres des conduites	
Éclairage et sécurité électrique • 10 projecteurs LED étanches d'environ 5 W chacun, ou solution équivalente en performances • Éclairage multicolore ou à changement de couleur • Indice de protection (IP) adapté à l'emplacement • Câblage et connexions adaptés aux zones humides	

Technopôle de Sfax, Route de Tunis Km 10 B.P. 1164 – 3018 Sfax, Tunisie
Tel : 74 863 090 / Fax : 74 863 092
Email: direction.isgis@isgis.usf.tn
Site Web : www.isgis.rnu.tn

القطب التكنولوجي طريق تونس كلم 10 ص.ب : 1164 – 3018 صفاقس
الهاتف: 74 863 090 / الفاكس: 74 863 092
البريد الالكتروني direction.isgis@isgis.usf.tn
موقع الواب www.isgis.rnu.tn

Spécifications techniques minimales demandées	Proposition du soumissionnaire
• Protections électriques et protection différentielle appropriées ; commande sécurisée • À préciser : tension, puissance, IP, commande, garantie	
Aménagement paysager • 10 plantes naturelles de grande taille minimum, adaptées au climat et au site • 10 plantes artificielles minimum, résistantes aux UV et à l'extérieur • Espèces proposées dans l'offre et soumises à validation • Fourniture des bacs, substrats et accessoires	
Finitions • Nuances minérales naturelles, principalement grisées ; aspect homogène et réaliste • Protection adaptée contre les UV et intempéries • Nettoyage et évacuation des déchets inclus	
Essais et réception • Essai d'étanchéité ; essai hydraulique des 8 sorties ; contrôle des fuites et vibrations • Essai complet de l'éclairage ; contrôle de stabilité et sécurité • Notice d'utilisation et d'entretien ; réception après levée des réserves	
Garantie et maintenance • Garantie minimale : 12 mois (ouvrage et équipements) • Délais d'intervention et disponibilité des pièces de rechange à préciser • Notice d'entretien préventif remise à la réception	
Délai • 25 jours ouvrables maximum à compter de la notification du bon de commande et de la mise à disposition du chantier	

Grille d'évaluation technique (indicative)

Critère	Points
Conformité générale et dimensions	20
Structure et faux rochers	15
Bassin, étanchéité et sécurité	15
Hydraulique et jeux d'eau	15
Électricité et éclairage	10
Méthodologie, délai et maintenance	10
Garantie, documentation et références	10
Aménagement paysager	5
TOTAL	**100**

Consultation N° 28/2026

ANNEXE N°01
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Raison sociale de la société : .....

Forme juridique : .....

Adresse postale (ne pas oublier le code postal) : .....

Téléphone fixe : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Capital social : .....

Matricule fiscal : .....

Registre de commerce n° : .....

Tribunal : .....

Numéro d'affiliation à la CNSS : .....

CCB ou CCP n° : .....

Banque et agence : .....

Nom et prénom de la personne habilitée à signer l'offre : .....

Fonction : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail de la personne habilitée à signer l'offre : .....

Fait à : ..... Le : .....

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom & Prénom : .....

(Cachet et signature)

Consultation N° 28/2026

ANNEXE N°02

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

Je soussigné(e) (nom et prénom) : .....

Agissant en qualité de : .....

Au nom et pour le compte de : .....

Sise à : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Inscrit sous la matricule fiscale N° : .....

Atteste sur l'honneur par la présente que ladite société n'est pas en état de faillite ni de concordat préventif.

Fait à ....., le ...../...../2026

(Signature et cachet)

Consultation N° 28/2026

ANNEXE N°03
ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX

Je soussigne M./Mme. ……, représentant(e) de l'institut ISGI Sfax certifie que M./Mme. ..... représentant(e) de la société ……..... c'est présenté(e) le ……/……/…… pour visiter le site visé par le projet de réalisation d'une cascade décorative en faux rochers au profit de L'Institut Supérieur de Gestion Industrielle de Sfax.

Signature du représentant de l'ISGIS	Signature de la société (avec cachet)

Consultation N° 28/2026

ANNEXE N°04
SOUMISSION

Je soussigné : .....

Agissant en qualité de : .....

De la société : .....

Sise au : .....

Boîte postale / Code postal / Ville : .....

Téléphone / Fax / E-mail : .....

Adresse et site Internet : .....

Registre de commerce N° / Ville : .....

Matricule fiscale : .....

Affiliation à la CNSS N° : .....

Domiciliation bancaire : .....

C.C.B. N° : .....

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatives à la Consultation N° 28/2026, et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Montant hors taxes (HTVA), en dinars tunisiens : .....

Montant de la TVA, en dinars tunisiens : .....

Soit un total toutes taxes comprises de (en chiffres) DT TTC : .....

Soit en toutes lettres : .....

Le délai d'exécution global est fixé à … jours ouvrables, compté à partir de la notification de la commande : .....

Durée de garantie proposée de l'ouvrage et des équipements (mois, à compter de la réception provisoire) : .....

Fait à : ..... Le : .....

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom & Prénom : .....

(Cachet et signature)

Consultation N° 28/2026

ANNEXE N°05
BORDEREAU DES PRIX

Raison sociale : .....

Matricule fiscal : .....

Désignation	Qté	Montant unitaire HT	Montant total HT	TVA	Montant TVA	Montant total TTC
Études et implantation	1					
Structure porteuse	1					
Faux rochers (sculpture et finitions)	1					
Bassin et étanchéité	1					
Bordures et bacs	1					
Aménagement paysager	1					
Système hydraulique	1					
Éclairage	1					
Main-d'œuvre, installation, essais et mise en service	1					
TOTAL GÉNÉRAL						

Arrêté le présent devis à la somme de :

.....

..... toutes taxes comprises.

Fait à : ..... Le : .....

Signature et cachet du soumissionnaire